



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Séminaire régional à l'intention des parlements d'Afrique sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies



Assemblée nationale
de Côte d'Ivoire

Séminaire à l'intention des parlements d'Afrique organisé conjointement par le Parlement de Côte d'Ivoire et l'Union interparlementaire, en partenariat avec le Comité 1540 et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies

22-23 février 2016, Parlement de Côte d'Ivoire (Abidjan)

PROGRAMME PROVISOIRE

Lundi	22 Février 2016
9h00	Inscription
10h00	Remarques d'ouverture : M. Jean Albert Agbre, Président Délégué du Groupe national UIP Mme Olatokunbo Ige, représentante de l'UNODA, Directrice de l'UNREC M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire M. Guillaume Soro, Président du Parlement de la Côte d'Ivoire Allocution liminaire : M. Isidor Marcel Sene, membre du Comité 1540 Séance photo sur l'esplanade de l'ANCI
10h45	<i>Pause café</i>
11h00	Session I: Défis communs de la prolifération des ADM en Afrique Cette session se penchera sur les risques existants et l'état des lieux actuel en Afrique, qui révèle que les ADM prolifèrent apparemment là où les groupes terroristes sont les plus actifs et où les institutions politiques sont particulièrement vulnérables. La lutte contre la prolifération des ADM doit être une priorité, étant donné que les armes et leurs éléments connexes peuvent se propager très rapidement dans et entre les pays. <ul style="list-style-type: none">• Modérateur : Enrique Ochoa, expert, Comité 1540• Intervenants: Mme Olatokunbo Ige, représentante de l'UNODA, Directrice de l'UNREC M. Berhanykun Andemicael, ancien expert, Comité 1540 Discussion
12h15	<i>Pause</i>
12h30	Session II: Aperçu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies : exigences et obligations Cette session évaluera le contexte institutionnel de la résolution 1540 et exposera en détail les exigences et obligations qu'elle implique pour les législations nationales afin d'empêcher les acteurs non étatiques d'acquiescer des ADM. Des lois efficaces doivent être adoptées et appliquées pour interdire les activités de prolifération, et des mesures adaptées doivent être prises pour garantir que des contrôles sont effectués au niveau national en matière d'armes de destruction massive, impliquant notamment la protection physique de matières et des contrôles aux frontières. <ul style="list-style-type: none">• Modérateur : M. J.R.Tau, Vice-Président du Conseil national des provinces, Afrique du Sud Président de la Commission permanente la paix et de la sécurité internationale de l'UIP• Intervenant : M. Enrique Ochoa, expert, Comité 1540 Discussion
13h30	<i>Déjeuner</i>

14h30	<p>Session III: Mécanismes nationaux et régionaux pour la mise en œuvre de la résolution 1540</p> <p>Bien que précisant clairement les obligations auxquelles les Etats sont soumis, la résolution ne spécifie pas comment ces obligations doivent être mises en œuvre en termes de législation, réglementation ou autre. Cette session abordera cette problématique ainsi que les outils et mécanismes susceptibles d'être déployés pour la mise en œuvre de la résolution, qui seront analysés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modérateur : M. Berhanykun Andemicael, ancien expert, Comité 1540 • Intervenants: <ul style="list-style-type: none"> M. Nicolas Kasprzyk, consultant international, ISS AFRICA Mme Olatokunbo Ige, représentante de l'UNODA, Directrice de l'UNREC M. Enrique Ochoa, Comité 1540 Colonel Wagane Faye, Commission nationale NBC du Sénégal <p>Discussion</p>
16h00	<i>Pause café</i>
16h15	<p>Session IV: Renforcer les cadres juridiques nationaux : retours d'expérience et bonnes pratiques</p> <p>Cette session proposera un échange d'expérience sur les réglementations et lois qui se sont révélées les plus efficaces en vue d'atténuer la menace des ADM. Des lois omnibus aux lois portant spécifiquement sur chaque type d'armes de destruction massive, les possibilités de renforcer les cadres juridiques liés aux ADM sont nombreuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modérateur: Nicolas Kasprzyk, consultant international, ISS AFRICA • Intervenants: <ul style="list-style-type: none"> Mounia Ben Hammou, ONUDC Parlementaires sélectionnés <p>Discussion</p> <p><u>Dîner offert par le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire à l'Hôtel du Golf</u></p>
Mardi	23 Février 2016
9h30	<p>Groupes de travail:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Besoins, défis et opportunités 2. Mécanismes pour la mise en œuvre de mesures liées à la résolution 1540 <p>Les groupes seront créés sur la base de la langue (français/anglais) et du nombre de participants. Chaque groupe de travail désignera ses rapporteurs au début de la session et bénéficiera de l'aide de deux experts.</p> <p><i>Déjeuner</i></p>
14h00	<p>Rapports des groupes de travail (Besoins, défis et opportunités / Mécanismes pour la mise en œuvre de mesures liées à la résolution 1540)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modérateur : Mme Laurette Yace de Mel, Membre de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire • Rapporteurs de groupe <p>Discussion</p>
15h15	<i>Pause café</i>
15h30	<p>Session VI: La voie à suivre</p> <p>Cette session synthétisera les principales idées qui auront été développées pendant les deux jours du séminaire. Elle avancera des recommandations spécifiques pour mettre en œuvre la résolution 1540 en Afrique et se diriger vers l'interdiction et l'élimination des ADM dans le monde entier. Elle prendra la forme d'un débat impliquant tous les participants, qui sera supervisé par le modérateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modérateur : M. Isidor Marcel Sene, membre du Comité 1540 (à confirmer)
17 heures	Remarques finales ■